



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zone ACP

Question écrite n° 47545

## Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur la fracture numérique qui touche les pays de la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP). En effet, les rapides progrès technologiques et commerciaux observés, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) se sont essentiellement concentrés dans les pays industrialisés et la plupart des pays en voie de développement n'ont pas encore pris part à « la révolution numérique ». Pour combler cet écart, l'initiative ACP numérique lance un programme qui a pour objet de favoriser le lancement et la réussite de projets de désenclavement dans les pays de la zone ACP en associant les bailleurs de fonds, les donateurs, les investisseurs privés, les équipementiers et les opérateurs télécoms internationaux. L'initiative ACP numérique vise donc à promouvoir les projets d'amélioration de la connectivité internet dans les pays ACP et ne représente aucun coût pour le budget de l'État. Sous l'impulsion de la France, la communauté internationale peut aider à l'amélioration des conditions de vie et des perspectives de centaines de millions d'habitants. C'est pourquoi il lui demande de lui faire connaître la position du Gouvernement sur cette initiative.

## Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a pris connaissance de l'initiative ACP numérique et partage l'avis de ses fondateurs sur l'importance des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'Afrique et son développement économique et social. Cette problématique de l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour les pays d'Afrique sub-saharienne est au coeur de l'action conduite par le ministère des affaires étrangères qui depuis plus de cinq ans s'est engagé à insérer le monde en développement dans la société de l'information. Il a ainsi activement contribué au niveau international, via sa participation au groupe GEANT (groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies) du G 8 et au sommet mondial sur la société de l'information à l'émergence d'un consensus international sur cette problématique et à la définition des principaux axes d'actions nécessaires. A ce titre, la direction générale de la coopération internationale et du développement intervient à la fois en soutien à l'offre (les contenus, services et applications), à la demande (la capacité des utilisateurs à se connecter) et à l'interface qui les réunit (une politique nationale, le cadre juridique), tout en créant les conditions favorables à une appropriation durable de ces technologies (la formation). Parmi les actions pilotes déjà conduites dans ce but par le ministère des affaires étrangères on peut citer : le soutien à la connexion des universités en Afrique et plus particulièrement à Madagascar et au Cameroun, un programme d'intégration de la recherche africaine au sein des réseaux internationaux (4 millions d'euros pour les trois années à venir) ; un programme d'appui au désenclavement numérique visant à soutenir la mise en place de plus de soixante points d'accès publics à Internet dans des zones enclavées de 13 pays d'Afrique sub-saharienne (6 millions d'euros pour les trois années à venir), le soutien financier aux programmes menés par les opérateurs de l'Organisation internationale de la francophonie, en particulier l'agence intergouvernementale de la francophonie et l'agence universitaire de la francophonie. Il n'en demeure pas moins que s'agissant de l'accès et des infrastructures - et ce particulièrement en Afrique sub-saharienne - un investissement important demande à être réalisé (mise à niveau et déploiement). Cette préoccupation a été rappelée par le Premier ministre lors du

sommet mondial sur la société de l'information, en décembre dernier à Genève. De même, l'harmonisation et la modernisation des cadres juridiques et réglementaires des télécommunications est un préalable essentiel au développement de la société de l'information. Le sommet de la francophonie qui s'est déroulé les 26 et 27 novembre 2004 à Ouagadougou a d'ailleurs réaffirmé l'engagement de la francophonie en ce domaine. Le ministère soutiendra ces efforts de modernisation du cadre réglementaire des télécommunications, qui n'auront de pertinence que s'ils sont coordonnés au niveau régional et s'appuient sur la dynamique créée par le sommet mondial pour la société de l'information. Enfin, la préparation de la seconde phase de ce sommet, qui se déroulera à Tunis en novembre 2005, sera l'occasion pour le ministère de définir d'autres projets en particulier dans le domaine du soutien à la mise en place de points d'échanges internet favorisant l'interconnexion des réseaux nationaux et régionaux. A cette fin, la réflexion se poursuit au niveau national comme au niveau international, impliquant, pour ce qui concerne la France, autant le ministère que l'agence française de développement, pour ce qui relève des infrastructures, et d'autres acteurs, publics, associatifs comme privés. ACP numérique a d'ores et déjà été associée à cette démarche.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Prével](#)

**Circonscription :** Vendée (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47545

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 septembre 2004, page 7466

**Réponse publiée le :** 22 février 2005, page 1897